



Sous-traitance en formation : regards croisés juriste et auditeur Certif'Région-Qualopi

Jeudi 22 janvier
2026

Missions du Carif-Oref Occitanie

Le Carif-Oref Occitanie assure des missions d'observation, d'information et de professionnalisation dans le champ de la formation professionnelle et de l'emploi en région :

Collecte de l'offre de formation

Référencer son offre de formation sur Ofeli

Observation

Retrouver dispositifs et politiques publiques

Information

S'informer sur les métiers et les secteurs d'activité
Connaître l'Occitanie et ses territoires

Professionnalisation

Accéder au programme de professionnalisation
Utiliser notre site de veille Emploi Formation

S'abonner aux différentes rubriques !



Etude « Le marché de la formation professionnelle en Occitanie »



Chiffres

14 274 organismes en janvier 2025 soit 10% des OF de France

› [Accès aux données interactives par département](#)

Zoom sous-traitance (données 2023) pages 45-51

52 % de l'ensemble des OF ont conclu des contrats en tant que sous-traitants

Plus de 40 % des stagiaires ont été formé par des sous-traitants en 2023 pour seulement 10 % du Chiffre d'affaires (CA) global de l'ensemble des OF



Animations 2026 sur la démarche qualité en formation

Certif'Région : présentation du label
Lundi 23 février 2026 de 14h00 à 16h00



Certif'Région : Version 7 du référentiel du label
Lundi 23 mars 2026 de 14h00 à 16h00

Certif'Région - Qualiopi : anticiper l'audit de renouvellement pour renforcer son organisation
Mardi 14 avril 2026 de 10h00 à 12h00

Certif'Région : Ateliers sur l'audit interne (indicateur K) en présentiel
Jeudi 16 avril et mardi 21 avril 2026 de 14h30 à 16h30



Démarche RSE en organisme de formation : des outils pour se lancer
Mardi 26 mai 2026 de 10h à 12h

IA & Qualité - Construire un processus de veille augmentée par IA
Mardi 08 septembre 2026 de 10h00 à 12h00

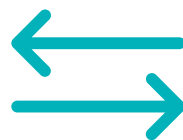


IA & Qualité - Utiliser l'IA pour mettre en place un processus d'amélioration continue
Mardi 22 septembre 2026 de 10h00 à 12h00



1. Comprendre les enjeux juridiques et qualité liés à la sous-traitance en formation
2. Appréhender les attentes des auditeurs qualité concernant les processus de sous-traitance
3. Distinguer clairement ce qui relève de la loi et ce qui relève des bonnes pratiques qualité pour sécuriser les collaborations

Intervenants



RIQUELME
AVOCATS ASSOCIÉS

Laurent RIQUELME
Avocat associé

Avocat au Barreau de Paris,
bureau au Barreau de Montpellier

Xavier ROUSSINET
Gérant

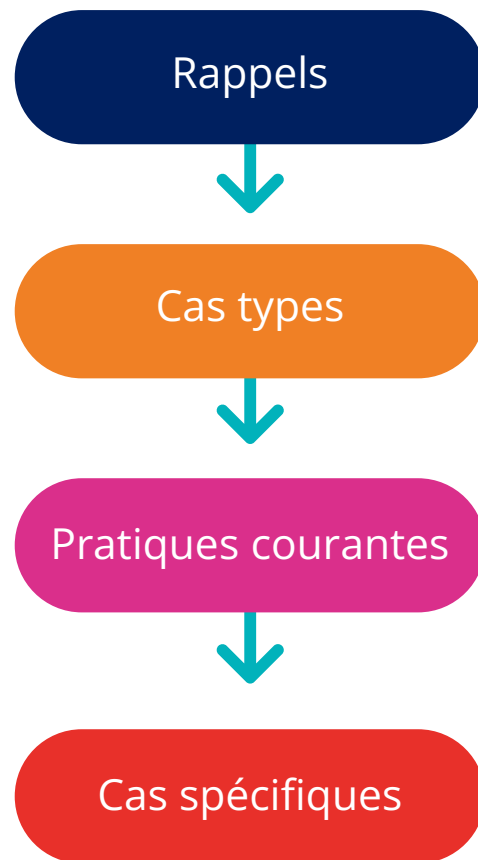
Auditeur Qualiopi et CertifRégion

 CertUp
Maïeutika

Déroulé



Laurent RIQUELME



Xavier ROUSSINET

Exprimez-vous



Quelle structure êtes-vous ?

Organisme donneur d'ordre



Prestataire en sous-traitance



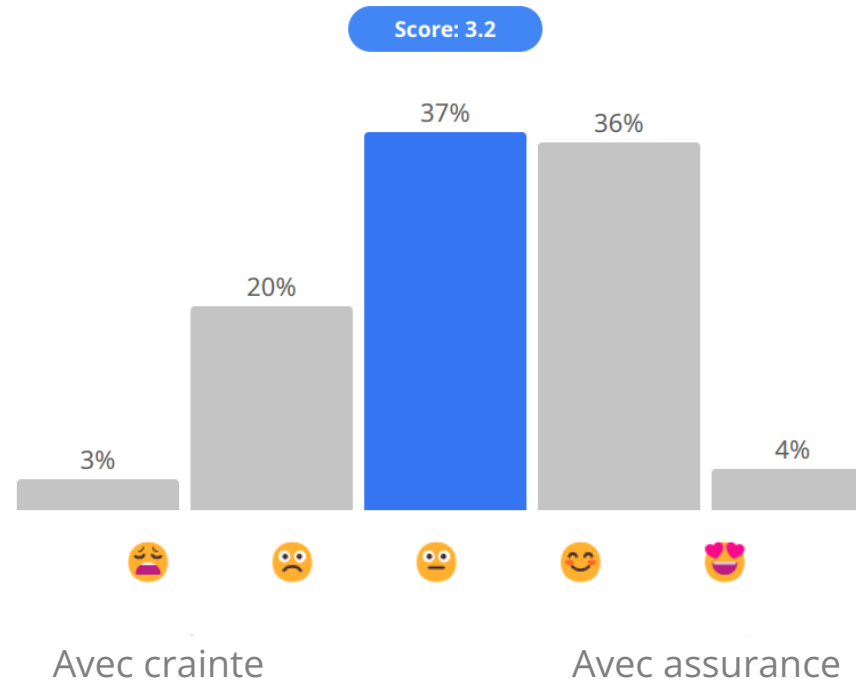
Institutionnel.les – Etat – Région



Autres (précisez dans le tchat)



Comment appréhendez-vous la notion de sous-traitance dans vos pratiques ?



Cadre juridique

Contrat de sous-traitance comme convention de formation relevant de l'article L. 6353-1 du code du travail

Dans le cadre du CPF, loi du 19 décembre 2022 instaurant l'obligation de conclure un contrat de sous-traitance, avec des mentions spécifiques

→ **Contrôle DREETS**



Source de l'image : riquelme-avocats.com

Cadre qualité

Obligation de certification par un organisme tiers des organismes souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés instaurée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

← **Certification Qualiopi / Label CertifRégion**



Exprimez-vous



Quels mots-clés représentent vos enjeux autour de la sous-traitance ?



Rappels sur la sous-traitance

Opération par laquelle un prestataire A
(entrepreneur principal ou donneur d'ordre)

confie à un prestataire B (sous-traitant)

le soin d'exécuter pour lui tout ou partie d'un contrat
ou d'une convention de formation,
dont le prestataire A (entrepreneur principal) assume
la responsabilité à l'égard du client cocontractant
(maître de l'ouvrage)

Sous-Traitance



Encarts portant sur la sous-traitance
dans le guide de lecture version 9
du 8 janvier 2024
et le référentiel Certif'Région



Encarts portant sur la sous-traitance
dans le référentiel Certif'Région

Sous-traitance : Lorsque la prestation échantillonnée est une prestation pour laquelle l'organisme intervient en sous-traitance, l'indicateur est applicable uniquement si le donneur d'ordre l'a précisé dans le contrat de sous-traitance.

Cas types

Donneur d'ordre

- › 100% de l'activité en sous-traitance
- › proposant des parcours longs intégralement sous-traités

Sous-traitant

- › absence de subordination juridique
- › formateur indépendant avec responsabilités différentes selon donneur d'ordre

Pratiques courantes

- › Vigilance sur l'établissement d'une charte de sous-traitance
- › Attendus en matière de traçabilité et preuves qualité
- › Exigence du numéro de déclaration d'activité NDA pour la sous-traitance
[Lien vers l'annuaire des entreprises](#)
[Lien vers le moteur de recherche des organismes de formation certifiés Qualiopi](#)
- › Justification des titres/diplômes des sous-traitants (cf. contrôle DREETS / audit Qualiopi indicateur 17)
- › Propriété intellectuelle



Ressource webinaire en replay sur la propriété intellectuelle sur le Hub de l'innovation pédagogique HIP :

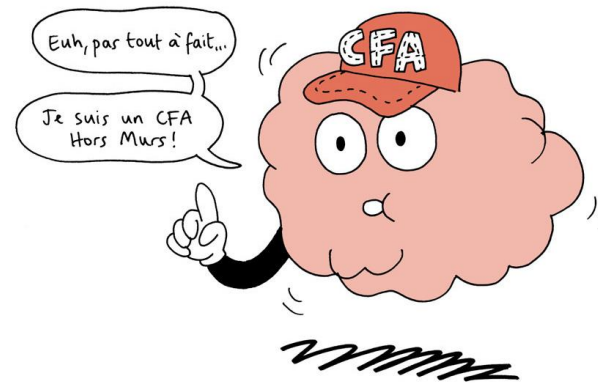
[Inscription sur HIP](#)
[Support en ligne](#)

CFA hors les murs

Cas spécifiques



Un CFA hors-les-murs, aussi appelé CFA en réseau, est un [Centre de Formation d'Apprentis](#) qui délègue la mise en œuvre d'Unités de Formation par Apprentissage (UFA) à d'autres structures. Cette unité est créée grâce à une convention entre le CFA et l'établissement en question, conformément aux articles [L6233-1](#) et [R6233-1](#) du Code du travail.



Source de l'image : riquelme-avocats.com

Portage salarial (zoom indicateur 27)

Cas spécifiques

Le portage salarial est défini par l'article L. 1254-1 du Code du travail comme l'ensemble organisé constitué par la relation entre une entreprise de portage salarial et une entreprise cliente, et, d'autre part, le contrat de travail conclu entre l'entreprise de portage salarial et le salarié porté.

Quels sont les secteurs d'activité dans lesquels le recours au portage salarial est autorisé ?

Aucune disposition du code du travail n'a pour objet ou pour effet de réserver le portage salarial à une liste limitative de secteurs d'activité.

Sauf disposition contraire, **ces professionnels peuvent avoir recours au portage salarial pour effectuer des prestations de formation, dans le respect du cadre juridique applicable.**

Portage salarial (zoom indicateur 27)

Cas spécifiques

27

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.

EXEMPLES DE PREUVES

Contrats de sous-traitance, tous les éléments qui permettent de démontrer les modalités de sélection et de pilotage des sous-traitants (process de sélection, animation qualité dédiée, charte), justificatifs présentés par les sous-traitants ou les salariés portés.

NB : En-dehors des cas prévus par des dispositions légales ou réglementaires cet indicateur n'impose pas aux sous-traitants l'obligation de certification Qualiopi : la responsabilité de la qualité appartient au donneur d'ordre, charge à ce dernier de mettre en place les modalités qui assurent la chaîne de la qualité y compris avec les sous-traitants.

NON-CONFORMITÉ

Dans l'échantillon audité, le non-respect (même partiel) de cet indicateur entraîne une non-conformité majeure.

CAE : coopérative d'activités et d'emploi

Cas spécifiques

La **coopérative d'activité et d'emploi** (CAE) est une société coopérative (pouvant être enregistrée en qualité d'OF), constituées par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun, et la mise en place des moyens afférents.

Les membres de la CAE sont liés à celle-ci par un contrat d'entrepreneur salarié associé (CESA).

Contrairement au portage salarial, le législateur n'a pas donné au contrat d'entrepreneur salarié la qualification de contrat de travail. En effet, la **coopérative d'activité et d'emploi** délivre exclusivement à l'entrepreneur un service de gestion de son activité, un accompagnement individualisé, et divers services mutualisés en vue de lui permettre de devenir associé de la coopérative.

QUESTIONS D'UNE FORMATRICE, MEMBRE D'UNE CAE

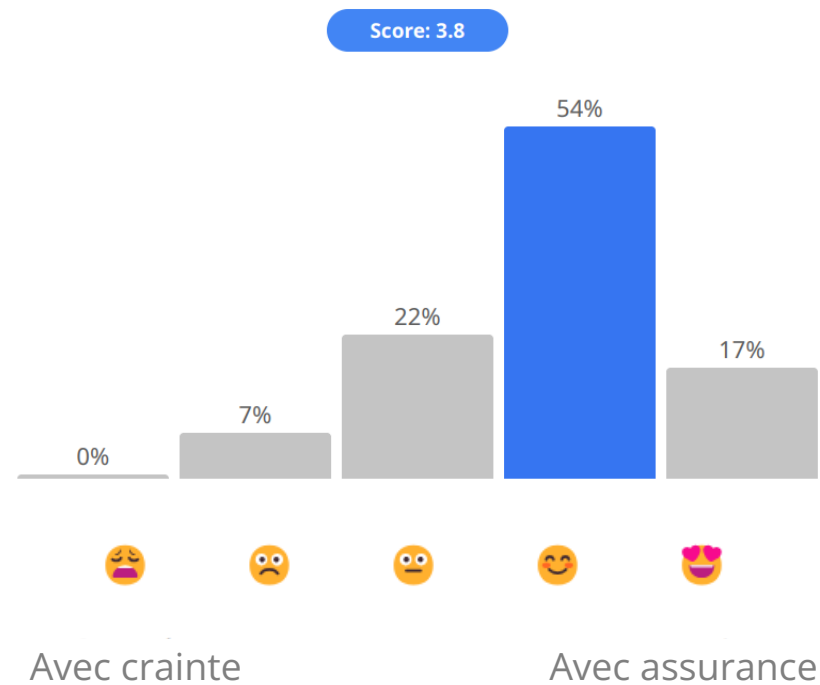
Elle intervient en sous-traitance de CFA certifiés Qualiopi sur des formations courtes.

Ces formations sont-elles considérées comme de la FPC, vu de ma CAE ?

Si je n'ai pas les moyens de recueillir, auprès des apprenants ou auprès du CFA, les feuilles d'émargements (appel électronique sans signature), ainsi que le positionnement initial et les attentes des stagiaires, **quels éléments de preuves sont valables pour notre certification?**

Peut-on inscrire ces activités dans **notre BPF ?**

Comment appréhendez-vous la notion de sous-traitance dans vos pratiques ?



Restez informés :

cariforefoccitanie.fr

 05 62 24 05 99

